

Paris, le 19 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épargne salariale

Un vecteur clef de l'épargne longue et de l'épargne retraite en France

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

En 2025, l'encours de l'épargne salariale a atteint, selon l'Association française de la gestion financière (AFG), 229,4 milliards d'euros, en hausse de 14,7 % sur un an, confirmant une dynamique structurelle engagée depuis plus de quinze ans (+7,1 % de croissance annuelle moyenne depuis 2008). Cette progression est alimentée à la fois par les versements issus des dispositifs d'épargne salariale et par la bonne tenue des marchés financiers au cours de l'année écoulée.

Avec 13,2 millions de bénéficiaires et 442 000 entreprises équipées, l'épargne salariale s'impose progressivement comme un instrument de masse, au croisement du partage de la valeur, du financement des entreprises et de la préparation de la retraite. La diffusion progresse au sein des PME, même si des marges de développement subsistent.

Les versements de l'épargne salariale se sont, en 2025, élevés à :

- 6,3 milliards d'euros pour la participation ;
- 7,3 milliards d'euros pour l'intéressement ;
- 4,9 milliards d'euros pour les versements volontaires ;
- 4,7 milliards d'euros pour l'abondement.

A ces versements s'ajoutent 218 millions d'euros au titre de la prime de partage de la valeur.

Le mouvement le plus structurant concerne la montée en puissance de l'épargne retraite collective. À fin 2025, ses encours s'élevaient à 39 milliards d'euros (+14,2 % sur un an). La collecte nette sur ces produits a atteint 2,8 milliards d'euros. Près de 6 millions de salariés ont recours à ces dispositifs, avec un encours moyen de 3 900 euros. Cette progression s'inscrit dans un contexte d'inquiétude croissante des Français quant à leur niveau de vie à la retraite. Selon l'enquête 2025 du Cercle de l'Épargne, 72 % des personnes en âge de travailler estiment que leur pension sera insuffisante pour vivre correctement.

L'épargne salariale se distingue également par sa contribution directe au financement de l'économie. 76 % des encours sont investis en actions ou en obligations d'entreprises, dont 57 % en France. Pour les seules actions, cette proportion atteint 66 %. « L'épargne salariale est devenue un canal essentiel de financement des entreprises françaises, au moment même où les besoins d'investissement augmentent. »

La gestion pilotée, fondée sur une allocation évolutive des actifs en fonction de l'horizon de placement et du profil de risque, connaît un essor rapide. Elle répond à une double exigence : sécuriser progressivement les encours à l'approche de la retraite tout en maximisant leur rendement en phase d'accumulation. Plus des deux tiers des titulaires de PER collectifs y ont désormais recours. Elle est particulièrement plébiscitée par les jeunes.

L'épargne salariale demeure attractive en termes de rendement. Selon l'AFG, sur quinze ans, les performances nettes de frais s'établissent à :

- +41 % pour un profil prudent,
- +76,6 % pour un profil équilibré ;
- +117,3 % pour un profil dynamique.

La durée et la diversification demeurent les meilleurs alliés de l'épargnant.

L'épargne salariale accompagne la montée en puissance de la finance responsable. 121,3 milliards d'euros d'encours sont aujourd'hui considérés comme durables, soit 85 % des fonds diversifiés. Par ailleurs, 61 % des flux sont orientés vers ces supports.

Pour le Cercle de l'Épargne, la progression de l'épargne salariale participe à la réallocation de l'épargne en faveur du long terme et du financement des entreprises. Dans un contexte de vieillissement démographique et d'incertitudes sur les pensions des régimes par répartition, l'épargne salariale est de plus en plus orientée préparation de la retraite.

Contacts presse

Philippe Crevel
06 03 84 70 36

Sarah Le Guez
06 13 90 75 48
sleguez@cercledelepargne.fr